

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



LA LETTRE D'INFORMATION DU SOUVENIR FRANÇAIS

LA LETTRE N°103

Mars 2025

LA PAROLE DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL

Le 110^{ème} anniversaire du génocide arménien et de l'expédition des Dardanelles



C'était il y a 110 ans

En 1915, l'Empire ottoman devenait un acteur central de la Première Guerre mondiale.

D'abord, par la volonté des responsables politiques français et anglais, et en particulier par celle de Winston Churchill, alors Premier Lord de l'Amirauté.

Ensuite, par la volonté des autorités ottomanes.

Des premiers, retenons l'expédition des Dardanelles, du 18 mars 1915 au 9 janvier 1916. Un échec pour les armées alliées, un élément fondateur de l'identité nationale turque.

Des seconds, rappelons la mise en œuvre du génocide arménien, entre avril 1915 et juillet 1916. Les deux tiers des Arméniens qui vivaient sur le territoire actuel de la Turquie périrent par les déportations massives, les famines et les massacres de grande ampleur.

1 200 000 victimes.

C'était il y a 110 ans.

L'expédition des Dardanelles est oubliée, à l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande qui commémorent chaque année le 25 avril l'*Anzac Day*, moment fondateur de leur identité nationale.

Le génocide arménien, lui, est au centre des réflexions mémorielles.

Premier génocide reconnu de notre histoire contemporaine, un événement que la Turquie refuse d'inscrire dans son histoire et qui est un point d'opposition entre l'Occident et la Turquie.

Un moment d'histoire que le Souvenir Français a l'ardente obligation de sauvegarder.

Une histoire universelle,
Une histoire arménienne,
Mais aussi une histoire française.

Photo : Mémorial de Musaler (Arménie).

Serge BARCELLINI
Contrôleur Général des Armées (2s)
Président Général de l'association "Le Souvenir Français"

Contact :

Actualités

Billets d'humeur du Président Général

Présentation de l'ouvrage « Le Chant des Partisans »

Podcast « Passeurs d'histoires »



LE THEME DU MOIS

LE SOUVENIR FRANÇAIS

SOUS LES PROJECTEURS



JOURNAL DU PRÉSIDENT



IL ÉTAIT UNE FOIS UN MONUMENT



AGENDA DU MOIS



MARS

L'OEIL DE L'HISTORIEN



Vincent Duclert

NOS PARTENAIRES



TROIS QUESTIONS À...



Franck Roger & Léon Hovnanian

C'ÉTAIT HIER



POUR EN SAVOIR PLUS...

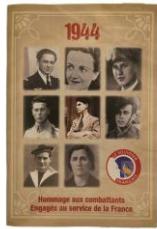


UNE PHOTO ET SON HISTOIRE

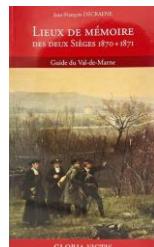


Nos publications

Les «100» : portraits de combattants



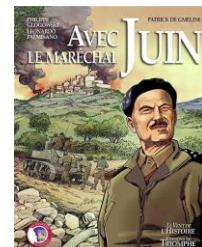
Guide des lieux de mémoire 1870/1871



Histoire du Souvenir Français



Ouvrages historiques divers



Si vous souhaitez aider Le Souvenir Français et devenir gardien de la

mémoire, n'hésitez pas à adhérer ou à faire un don avec ce formulaire.



L'association Le Souvenir Français reconnue d'utilité publique est habilitée à recevoir :

- votre DON
- votre LEGS ou votre DONATION

Informations au : 01 48 74 53 99
infos@souvenir-francais.fr

Particulier : vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre versement, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

REJOIGNEZ-NOUS !

Choisissez votre formule et renvoyez-nous le coupon-réponse

FORMULE CHOISIE - 2025

PROFIL ADHÉRENT(E)	Montant après défiscalisation ▼
Cotisation membre Titulaire – avec reçu fiscal pour les règlements via le site Internet national	à partir de 10 € 3,40 €
Cotisation membre Titulaire avec reçu fiscal	à partir de 20 € 6,80 €
Cotisation membre Bienfaiteur avec reçu fiscal	à partir de 50 € 17,00 €
Cotisation Jeunes (à partir de 13 ans et jusqu'à 25 ans pour les étudiants)	5 €
Abonnement Revue - si adhérent	10 €
Abonnement Revue - si non adhérent	20 €

L'abonnement à la Revue (4 revues et 1 supplément par an) n'ouvre pas droit au reçu fiscal

MOYENS DE RÈGLEMENT À VOTRE DISPOSITION :

- par CHÈQUE : à l'ordre de LE SOUVENIR FRANÇAIS | à envoyer au siège social : 20 rue Eugène Flachat – 75017 Paris
- par VIREMENT BANCAIRE : PARIS IDF CENTRE | IBAN : FR60 2004 1000 0100 9491 4Y02 030 PSSTFRPPPAR
- en ESPÈCES : à remettre à un responsable du Souvenir Français dans une enveloppe avec votre nom
- en LIGNE, simple, rapide et sécurisé : <https://le-souvenir-francais.fr/soutenir-le-souvenir-francais/>
En passant par le site Internet national, votre reçu fiscal est envoyé AUTOMATIQUEMENT sur votre e-mail, dès 10 € de versement.

La délégation départementale ou le comité territorial SF de votre affiliation ne manquera pas de vous contacter.

— Avec nos remerciements pour votre fidélité et pour votre soutien —



RENOUVELLEMENT COTISATION ADHÉSION DON

Je verse la somme de € en règlement de (cases à cocher)

ma cotisation ma cotisation + abonnement Revue mon abonnement à la Revue

Comité d'affiliation

Mes coordonnées (nécessaires pour l'émission du reçu fiscal, à partir de 20 € par chèque ou virement)

NOM.....

Prénom

Adresse postale.....

Code postal Ville

Adresse électronique.....

Téléphone (fixe ou portable).....

Date :

Coupon-réponse à envoyer avec votre règlement à :
Le Souvenir Français - 20 rue Eugène Flachat - 75017 Paris

En vertu des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) l'association s'engage à ne pas utiliser les données personnelles de l'adhérent à des fins commerciales. Ce dernier dispose d'un droit de regard et de rectification des données personnelles le concernant.

Suivez-nous sur les réseaux !



Le Souvenir Français

20 rue Eugène Flachat

copyright www.le-souvenir-francais.fr 2024

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)